

Le parcours des régimes collectifs



1 L'occasion offerte par les régimes collectifs

Rencontrez l'équipe des ventes, régimes collectifs de Mackenzie, pour vous renseigner au sujet de l'occasion offerte par les régimes collectifs.

Consultez notre guide des conseillers pour les régimes collectifs pour vous familiariser avec les types de régimes que nous offrons.



2 Trouver de nouveaux clients

La clientèle existante propriétaire d'entreprise est un excellent point de départ. Adressez-vous aux entreprises comptant au moins trois employé(e)s. Les meilleurs prospects ont un faible roulement du personnel, des revenus élevés et des employé(e)s réunis sur un seul site. Questions à poser :

- Offrez-vous un régime de retraite collectif à votre personnel?
- De quel type de régime s'agit-il?
- Cotisez-vous au régime pour le compte des employé(e)s?
- Qui administre le régime? Quel est le processus d'inscription?
- Quelle institution financière administre le régime?



3 Cernez l'entreprise

- Combien d'employé(e)s?
- Combien de sites? Où?
- Quelle est la stratégie de la société pour attirer et fidéliser les meilleurs talents?
- La société versera-t-elle aussi des cotisations?



4 Communiquez avec l'équipe des ventes, régimes collectifs de Mackenzie

Discutez de l'occasion et examinez les recommandations.



5 Planifier une rencontre avec les décideurs de l'entreprise

L'équipe des ventes, régimes collectifs de Mackenzie, se fera un plaisir de participer à votre rencontre avec les décideurs et décideuses pour présenter les solutions et discuter du processus de mise en œuvre.



6 Mise en place du nouveau régime

Communiquez avec l'équipe des ventes, régimes collectifs, pour obtenir les documents et l'assistance nécessaires.

- Remplissez le formulaire Désignation du promoteur du régime collectif.
- Choisissez la manière de débiter les cotisations à Placements Mackenzie.
- Informez le personnel par le biais d'une communication écrite et/ou d'un séminaire à l'intention des employé(e)s.
- Organisez les rencontres avec les employé(e)s pour les inscrire.



7 Suivi et tenue du régime

Confirmez avec l'entreprise la fréquence souhaitée des réunions de suivi, y compris avec les employé(e)s.

En concertation avec l'employeur, déterminez comment la société communiquera les changements apportés au régime, y compris la communication avec les employé(e)s actuel(le)s, les nouveaux et nouvelles employé(e)s et les employé(e)s qui quittent l'entreprise.